

**Conseil d'administration du Centre Communal  
d'Action Sociale du mercredi 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montaignu-Vendée, à la mairie de la Guyonnière – salle du Conseil, après convocation légale du 13 juin 2024, sous la présidence de Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Quorum : 7**

**Étaient présents les membres suivants (7) :**

LIMOUZIN Florent	BLAINEAU Isabelle	BOUCLIER Marie-Bénédicte
COLMARD Etienne	DEL PINO Maryvonne	FOURNIER Gilbert
GOIN Béatrice	GRENET Cécilia	LEVEILLER Pascal
PAVAGEAU Laëtitia	POUPARD Sylvie	ROULLIER Caroline
TOLLEC Dominique		

**Étaient représentés (3) :**

Béatrice GOIN	A donné pouvoir	Isabelle BLAINEAU
Florent LIMOUZIN	A donné pouvoir	Cécilia GRENET
Sylvie POUPARD	A donné pouvoir	Laëtitia PAVAGEAU

**Étaient absents excusés (2) :** Gilbert FOURNIER, Pascal LEVEILLER

**Était absente (1) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER

**Secrétaire de séance :** Maryvonne DEL PINO

---

**Ordre du jour**

**Partie 1 – Délibérations du Conseil d'Administration**

- DEL20240619\_01 Approbation du compte de gestion 2023
- DEL20240619\_02 Approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat
- DEL20240619\_03 Approbation du budget supplémentaire 2024
- DEL20240619\_04 Bilan d'activité et financier de la mutualisation au titre de l'année 2023 et avenant à la convention cadre
- DEL20240619\_05 Renouvellement de la convention d'intermédiation locative avec SOLIHA

**Partie 2 – Informations du Conseil d'Administration**

- Mutuelle communale
- Point d'avancement des relogements des foyers de Montaignu
- Projet d'épicerie solidaire
- Voyage seniors à Barbaste
- Ouverture de la halte-accueil en août
- Aides facultatives

---

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration de la séance précédente**

à l'unanimité

Par ..... voix pour, ..... voix contre, ..... abstentions

Observations éventuelles : -

# PARTIE 1 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1 – Approbation du compte de gestion 2023

Les membres du Conseil d'administration ont été invités à examiner le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2023.

Le conseil d'administration **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé par le comptable, pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

à l'unanimité

Par ..... voix pour, ..... voix contre, ..... abstentions

Observations éventuelles :

M. Dominique Tollec : Qui est le comptable sur le territoire ?

Réponse : Depuis le 2 avril dernier, Mme Nathalie NEVEU a succédé à M. Gabor KESZLER.

### 2 – Approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat

Les membres du Conseil d'administration ont été invités à approuver le compte administratif du budget principal, dressé par Monsieur le Président pour l'exercice 2023 et l'affectation des résultats sur l'exercice 2024.

#### Budget principal

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

RESULTATS 2023	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	156 343,98 €	0,00 €	156 343,98 €
Section d'investissement	113 415,73 €	632,50 €	114 048,23 €
<b>Ensemble des sections</b>	<b>269 759,71 €</b>	<b>632,50 €</b>	<b>270 392,21 €</b>

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 est la suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 156 343,98 €

Le conseil d'administration **ARRETE** les résultats définitifs, **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal et **AFFECTE** les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessus.

à l'unanimité

Par ..... voix pour, ..... voix contre, ..... abstentions

Observations éventuelles :

M. Dominique Tollec : Le compte administratif est sensiblement le même que l'année dernière.

Mme Cécilia Grenet : Oui.

M. Dominique Tollec : En séance, ce serait bien de pouvoir comparer le compte administratif par rapport à celui de l'année dernière.

Mme Cécilia Grenet : Nous prenons en compte cette remarque pour les prochaines fois.

### 3 – Approbation du budget supplémentaire 2024

Le budget supplémentaire a pour but de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'année précédente et de corriger les inscriptions de crédits faites au budget primitif.

Le budget supplémentaire pour le budget principal a donc été présenté à l'approbation du Conseil d'administration.

## Budget principal

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 379 892,21 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2023, soit un excédent de fonctionnement de 156 343,98 € et un excédent d'investissement de 113 415,73 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2023, soit des recettes d'investissement reportées de 632,50 € ;
- Des modifications de crédits 2024, soit des dépenses supplémentaires de 258 627,23 € et des recettes minorées de 10 500 €, dont :
  - des charges à caractère général pour 10 043,98 € (déménagement foyers soleil, voyages seniors), des charges de personnel mis à disposition pour l'entretien des foyers soleil pour 4 800 €, des aides sociales pour équilibre pour 3 000 € et des charges exceptionnelles pour 1 000 € ;
  - des crédits d'équilibre pour achat de matériels et constructions pour 237 548,23 €, sans prévision de réalisation à ce jour ;
  - l'ajustement des loyers des foyers soleil, suite à vacance d'occupation de – 15 000 € ;
  - amortissements des acquisitions mobilières et des subventions : 4 500 € en dépenses et recettes ;
- Le virement à la section d'investissement pour 120 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>142 343,98 €</b>	<b>142 343,98 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	142 343,98 €	142 343,98 €
002 Reprise du résultat		156 343,98 €
011 Charges à caractère général	10 043,98 €	
012 Charges de personnel	4 800,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	
75 Autres produits de gestion courante		-15 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	120 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	3 500,00 €	1 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>237 548,23 €</b>	<b>237 548,23 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>632,50 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>237 548,23 €</b>	<b>236 915,73 €</b>
001 Reprise du résultat		113 415,73 €
21 Immobilisation corporelles	116 548,23 €	
23 Travaux en cours	120 000,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		120 000,00 €
040 Mouvements d'ordre entre sections	1 000,00 €	3 500,00 €
<b>Total général</b>	<b>379 892,21 €</b>	<b>379 892,21 €</b>

**Le conseil d'administration APPROUVE le projet du budget supplémentaire 2024 pour le budget principal.**

à l'unanimité

**Par 9 voix pour, 1 abstention (Etienne Colmard)**

Observations éventuelles :

**M. Etienne Colmard : La subvention pourrait être augmentée s'il y avait une création d'une ligne supplémentaire, d'une offre supplémentaire.**

**Mme Cécilia Grenet : Le CCAS n'a pas de difficultés financières particulières. C'est donc pour cette raison que la subvention de la commune au CCAS n'a pas été augmentée.**

## **4 – Bilan d'activité et financier de la mutualisation au titre de l'année 2023 et avenant à la convention cadre**

En fin d'année 2022, une convention-cadre a été approuvée afin de déterminer les conditions juridiques, humaines et financières de la mutualisation des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, de la ville de Montaigu-Vendée, du CIAS et du CCAS, avec une mise en œuvre au 1er janvier 2023.

Parmi les services communs existants figurent la Direction Générale des Services, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Affaires Générales et Juridiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction

de la Communication et la Direction des Sports, et depuis le 1er janvier 2024, la Direction de l'Ingénierie, la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et la Direction de la Santé et des Solidarités.

Cette convention prévoit l'établissement d'un bilan annuel d'activité et financier. Selon les résultats de ce dernier et en fonction des évolutions envisagées, les clefs de répartition de l'organisation commune peuvent évoluer par voie d'avenant à la convention cadre signée le 30 décembre 2022.

Après présentation au comité de suivi de la mutualisation et après avis des 2 comités sociaux territoriaux, le bilan d'activité et financier au titre de l'année 2023 sera porté à la connaissance des membres de chacune des assemblées délibérantes ainsi que les évolutions envisagées au titre de l'année 2024 qui feront l'objet d'un avenant à la convention cadre.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS ont été invités à prendre acte du bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de la gestion 2023 et à approuver l'avenant à la convention cadre à appliquer au titre de l'année 2024, qui porte principalement sur les points suivants :

- Création d'un nouveau Pôle : Culture et Patrimoine
- Création de 3 services communs supplémentaires : Ingénierie, Urbanisme, Santé Social,
- Création de nouveaux services : France Service...
- Ajustement des critères de répartition pour certains services en fonction des réalisations 2023 : Ressources humaines, communication, animateur commerce de proximité, développeurs éco, direction Education, Enfance et Famille...
- Suppression de la mutualisation du poste Ingénieur Méthode et Qualité et de la Direction Grand Age...
- Modification du périmètre de la mutualisation : lecture publique, directrice Jeunesse, Relation aux habitants,
- Fin de la prise en charge financière du Pôle Ressources supportée par Terres de Montaigu pour le compte du CIAS.

**Le conseil d'administration PREND ACTE du bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2023, APPROUVE l'avenant à la convention cadre de mutualisation des services au titre de l'année 2024 tel qu'annexé la présente et AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre de mutualisation des services à intervenir entre la commune de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu – Communauté d'agglomération, le CIAS et le CCAS.**

à l'unanimité

Par 9 voix pour, 1 abstention (*Etienne Colmard*)

Observations éventuelles :

**Mme Maryvonne Del Pino : Je ne pensais pas qu'il y avait autant d'agents sur le CIAS ?**

**Mme Cécilia Grenet : Oui, 280 agents.**

**M. Dominique Tollec : Que signifie l'expertise sans encadrement ?**

**Mme Cécilia Grenet : Il s'agit plutôt des chargés de mission.**

**Mme Maryvonne Del Pino : Qu'est-ce que France Services et le CRT (le Centre de Ressources Territorial) ?**

**Mme Solène Da Cunha-Radenac : Ce service est présent sur le site Mon Espace Familles et Santé et à la Mairie de Rocheservière, il permet d'accompagner les habitants dans la réalisation de leurs démarches en ligne qui concernent 9 opérateurs de l'Etat (ex: CAF, CARSAT, CPAM, etc). Les agents de France Services sont formés pour apporter des réponses adaptées :**

- Une information de premier niveau
- Un accompagnement au numérique
- Une aide aux démarches en ligne
- Des prestations de conseils

**Mme Cécilia Grenet : Le CRT quant à lui, a deux volets : le 1<sup>er</sup> étant de proposer un guichet unique aux aînés, le 2<sup>ème</sup> est le prolongement du dispositif actuellement exercé par la Chimotaie, appelé DIVADOM, avec 30 places pour le maintien à domicile par un renforcement de l'accompagnement et du soin.**

**Mme Maryvonne Del Pino : Est-ce que les agents ont rencontré des difficultés par rapport à cette nouvelle organisation ?**

**Mme Cécilia Grenet : Les agents concernés par cette mutualisation ont été rencontrés.**

**Un exemple de mutualisation : la mise en place d'un standard téléphonique. Plus de 80% de réponses sont apportées en direct. C'est très apprécié.**

**Mme Maryvonne Del Pino : Il faut remercier les agents, c'est vital pour le moral.**

## **5 – Renouvellement de la convention d'intermédiation locative avec SOLIHA**

Par délibération n° DEL 2022.09.08-3 en date du 8 septembre 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée avait donné en location à l'association SOLIHA deux logements « Foyer Soleil » meublés situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), 20 Bis Rue du 8 mai 1945 (logements 8 et 9).

Une convention d'intermédiation collective avait donc été conclue entre le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée et SOLIHA Pays de la Loire en date du 10 septembre 2022. Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'accueil provisoire des ménages ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire « personnes déplacées » qui ont dû quitter leur précédent centre d'hébergement et qui sont accompagnés par l'association SOLIHA.

Par délibération n° DEL20231219-03 en date du 19 décembre 2023, cet engagement a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024.

A ce jour, une des deux personnes d'origine ukrainienne a trouvé une solution pérenne de relogement. Pour accompagner la 2<sup>ème</sup> personne, le conseil d'administration a été invité à renouveler la convention d'intermédiation locative avec SOLIHA pour le logement n°9 du Foyer Soleil de Montaigu, moyennant un loyer de 250 € majoré d'un forfait de 50 € au titre des charges locatives jusqu'au 31 décembre 2024.

**Le conseil d'administration AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'intermédiation locative avec l'association SOLIHA, FIXE le montant du loyer du pavillon n°9 « Foyer Soleil » de Montaigu fléché pour recevoir des déplacés ukrainiens à 300 € par mois toutes charges comprises, soit 250 € au titre du loyer et 50 € de forfait au titre des charges locatives et CHARGE Monsieur le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.**

à l'unanimité

Par ..... voix pour, ..... voix contre, ..... abstentions

Observations éventuelles :

**Mme Maryvonne Del Pino : Est-ce que cette dame a plus de mal à s'intégrer ?**

**Mme Cécilia Grenet : Non, elle préfère être relogée dans une grande ville. Nous allons continuer à l'accompagner pour trouver un logement qui lui convient.**

**Mme Maryvonne Del Pino : Est-ce qu'elle perçoit une allocation ?**

**Mme Cécilia Grenet : Cette personne est retraitée et elle perçoit une retraite ukrainienne.**

## **PARTIE 2 – INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (sujets ne faisant pas l'objet de délibération)**

### **AIDE SOCIALE**

#### **1 – Mutuelle communale**

Une information a été donnée aux membres du CCAS sur les dates des prochaines permanences de la mutuelle communale pour le 2nd semestre 2024.

Une réunion d'information à destination des habitants est également programmée le jeudi 20 juin à 18h00 à la salle du Cercle à Saint Hilaire de Loulay.

Un atelier de prévention sera organisé le vendredi 22 novembre à 14h30 à la salle des Commissions à Saint-Hilaire-de-Loulay.

Observations éventuelles :

**Mme Maryvonne Del Pino : Qui anime cet atelier ?**

**Mme Cécilia Grenet : Il s'agit de la MCRN. Elle propose des actions de prévention. Nous avons échangé ensemble et nous avons fait le choix d'aller sur cette proposition d'atelier.**

## **2 – Point d'avancement des relogements des foyers soleil de Montaigu**

Suite au projet de démolition des foyers soleil de la commune déléguée de Montaigu, les résidents concernés ont été rencontrés le 16 janvier 2024 dans le but de leur présenter les modalités d'accompagnement de la mairie. Chacun a ensuite été reçu par Madame Véronique Bellanger, travailleur social au CCAS de Montaigu-Vendée, afin de les écouter sur leur besoin et les aiguiller dans leur recherche.

Un point d'étape a été présenté lors du conseil d'administration.

Observations éventuelles :

**Mme Cécilia Grenet : Au 19 juin 2024 :**

- **3 relogements actés à Saint Georges de Montaigu et Boufféré**
- **2 relogements à venir à Saint Hilaire de Loulay, au niveau des Foyers Soleil**
- **1 décès**
- **2 locataires en cours de solution**
- **2 locataires en bail précaire**

**Nous avons pris le temps de rencontrer tous les locataires. Nous respectons les choix et attentes des locataires, qui ne sont pas nécessairement de rester sur Montaigu.**

**Mme Caroline Rouillier : Les propositions de logement ne se trouvent pas dans des parcs privés ?**

**Mme Cécilia Grenet : Nous proposons au sein du parc public mais libre à chacun de rechercher dans le parc privé.**

## **3 – Projet d'épicerie solidaire**

Un point d'information sur le projet d'épicerie solidaire a été fait lors du conseil d'administration.

Observations éventuelles :

**Mme Cécilia Grenet: Avec l'absence programmée de Solène dans les prochains mois, nous allons travailler à l'élaboration d'un nouveau calendrier pour ce projet.**

**Mme Caroline Rouillier : Avez-vous des pistes ?**

**Mme Cécilia Grenet : Deux visites ont été effectuées : les Herbiers et Rezé. C'était très intéressant, les organisations sont différentes. Il faut l'adapter à notre territoire, et aux besoins. Pour le moment, nous allons continuer sur des missions alimentaires autour de la banque alimentaire et de la délivrance des bons alimentaires. D'autres aides alimentaires existent sur le territoire: Restos du Cœur, Secours Catholique, et la Halte du Cœur.**

## **4 – Voyage seniors à Barbaste**

Un point d'information sur le voyage seniors à Barbaste a été fait lors du conseil d'administration.

Observations éventuelles :

## 5 – Ouverture de la halte-accueil en août

Un point d'information sur le fonctionnement de la halte accueil en août a été fait.

Observations éventuelles :

**M. Etienne Colmard : il y a toujours du passage ?**

**Mme Cécilia Grenet : Pas forcément, sur la période d'été, on a une fréquentation qui peut être différente. Le 115 « redispactche » les personnes sur le département.**

**Mme Maryvonne Del Pino : La Halte est ouverte tous les jours ?**

**Mme Solène Da Cunha-Radenac : Les séjours possibles sont du lundi soir au jeudi matin puis du jeudi soir au lundi matin. Si des places restent disponibles le mardi et le vendredi, des entrées peuvent se faire sur ces jours.**

**M. Dominique Tollec : Combien de personnes peut-elle accueillir ?**

**Mme Cécilia Grenet : 2 personnes avec la possibilité d'une 3<sup>ème</sup> personne mais cela reste exceptionnel.**

**M. Dominique Tollec : Les personnes venant à la halte accueil sont des habitués ?**

**Mme Cécilia Grenet : Parfois, certaines font un parcours et reviennent ainsi régulièrement sur Montaigu.**

## 6 – Aides facultatives

Un état des attributions des aides facultatives depuis le dernier CCAS a été présenté aux membres du Conseil d'Administration.

- 2 240 € d'aides alimentaires / 30 familles aidées
- 870 € d'aides « Carburant » / 11 familles aidées

Toutes les aides alimentaires sont liées à une baisse de ressources (arrêt de travail, perte d'emploi, séparation ou facture importante imprévue). Quant aux aides « carburant », il s'agit d'un maintien dans l'emploi ou bien dans l'attente du versement de salaire.

Observations éventuelles :

**M. Dominique Tollec : Quel est le montant d'un bon ?**

**Réponse collégiale : Le montant est différent en fonction du besoin.**

**Mme Cécilia Grenet : Il s'agit d'un vrai levier pour les personnes qui sont dans une situation d'attente.**

## Informations diverses

Observations éventuelles :

**Mme Solène Da Cunha: Voici la répartition du temps consacré à chaque activité du CCAS:**

- Aide sociale légales: 20%
- Aide sociale facultatives: 20%
- Accompagnement des personnes hors UE: 2%
- Demandeurs d'emploi: 1%
- Accompagnement des personnes vulnérables: 27%
- Actions séniors: 15%
- Logement: 15%

**Mme Cécilia Grenet: Depuis que Véronique Bellanger est arrivée en qualité de travailleur social, il y a une vraie différence de prise en charge ; sa mission est très bénéfique.**

**M. Dominique Tollec : Quel est le délai de recours ?**

**Mme Cécilia Grenet : Cela dépend des aides.**

**M. Dominique Tollec : Avons-nous un retour financier du Département ?**

**Mme Cécilia Grenet : Je ne sais pas. Les aides sociales sont différentes d'un Département à l'autre.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h20.**

**La secrétaire de séance,  
Maryvonne Del Pino**



**Madame la Vice-Présidente,  
Cécilia Grenet**

